

Conseil Municipal ordinaire

Mercredi 17 juin 2026 à 18 heures 00

Le dix-sept juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Louise SALATHE

Étaient présents : Madame Annelise HERBSTER, Monsieur Jérémie RENAUX, Madame Louise SALATHE, Madame Stella DE CAZENOVE, Monsieur Bruno DE CAZENOVE, Monsieur Sébastien TAMM

Représentés : Madame Martine AURY représentée par Madame Stella DE CAZENOVE

Absents excusés :

Secrétaire de la séance : le secrétaire de séance désigné ce jour est Monsieur Jérémie RENAUX

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2026,
- Convention d'une entente intercommunale entre les communes de Saint Jean du Gard et Sainte Croix de Caderle pour un point d'eau incendie,
- Règlement des cimetières et dénomination des cimetières,
- Désignation d'un référent déontologue,
- Questions diverses.

Madame le maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : désignation des représentants de la commune à l'assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
Le conseil municipal à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Vote du compte-rendu de la séance du 5 juin 2026

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte-rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du 5 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Convention d'une entente intercommunale entre les communes de st jean du gard et st croix pour un point d'eau incendie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, la demande de la mairie de SAINT JEAN DU GARD pour l'installation d'une borne incendie sur notre commune pour desservir le centre cultuel et culturel des Abeillières se trouvant sur la commune de SAINT JEAN DU GARD à proximité de notre commune.

Madame le maire présente au conseil la convention d'entente.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver cette convention annexée à cette délibération,
- D'autoriser le maire à signer cette convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Règlement et dénominations des cimetières

Madame le maire présente au conseil municipal le règlement du cimetière.

Des modifications doivent être effectuées.

Madame le maire propose de reporter cette délibération. Le conseil municipal reporte cette délibération.

Désignation d'un référent déontologue

Madame le maire propose de reporter cette délibération. Elle attend une réponse des référents déontologue du Gard.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération.

Désignation des représentants de la commune de Sainte Croix de Caderle à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DE 014_2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de SAINTE CROIX DE CADERLE au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité,

1. DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : Mme RENAUX Jérémie.
2. DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme AURY Martine.
3. PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. AUTORISE Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Questions diverses

- Nomination d'un référent handicap auprès du personnel : Annelise HERBSTER.
- Inventaire du cimetière : Annelise HERBSTER, Bruno DE CAZENOVE et Stella DE CAZENOVE.
- Réunion de travail sur les OLD : tout le conseil.

Fin de la séance à 20 h 00.

Madame Louise SALATHE
La Maire

Monsieur Jérémie RENAUX
Le Secrétaire de séance

